



Léguée en 1932 par Paul Marmottan à l'Académie des beaux-arts, le site de la Bibliothèque et Villa Marmottan, située à Boulogne-Billancourt, conserve dans un charmant écrin néo-Empire une importante collection consacrée à l'histoire napoléonienne ainsi qu'un fonds de plusieurs milliers d'estampes.

Fidèle à l'esprit de Paul Marmottan, l'Académie en a fait un véritable pôle culturel tourné vers l'art et la recherche : outre des chercheurs travaillant sur la première moitié du XIXème siècle, l'établissement accueille désormais chaque année plusieurs artistes en résidence.

S'inscrivant dans le projet d'accueil des artistes par l'Académie des beaux-arts sur plusieurs sites qu'elle possède (Villa Dufraine à Chars, Villa et jardins Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat) ou dans les institutions dont elle est partenaire (Cité internationale des arts, Villa Médicis, Casa de Velázquez, Château de Lourmarin, Villa Albertine, etc.), les résidences d'artistes de la Villa Marmottan sont au nombre de 3 : l'une dédiée à la composition musicale et les deux autres pouvant accueillir, à tour de rôle, toutes les autres disciplines artistiques représentées à l'Académie des beaux-arts.

# LA RÉSIDENCE

Chaque année, le programme de résidence permet l'accueil de 3 artistes.

La session 2024-2025 s'ouvre aux trois disciplines suivantes : architecture, composition musicale et photographie.

Le programme comprend :

la mise à disposition à titre gracieux d'un atelier-logement durant 10 mois du 2 septembre 2024 au 30 juin 2025

le versement par l'Académie des beaux-arts d'une bourse mensuelle de 1 500 euros bruts

le versement par l'Académie des beaux-arts d'une aide à la production pouvant aller jusqu'à 5 000 euros toutes charges comprises, délivrée avec accord préalable et présentation de justificatifs

la possibilité d'échanger avec les artistes de l'Académie et ceux des autres programmes d'artistes en résidence.

# LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le programme est ouvert aux artistes de toutes nationalités, résidant en France ou à l'étranger, en début de carrière mais témoignant déjà d'une expérience certaine.

#### Pour les candidats architectes :

Aucun critère d'âge n'est posé, mais les candidats doivent être diplômés dans leur discipline et témoigner d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans.

## Pour les candidats en composition musicale :

Aucun critère d'âge n'est posé, mais les candidats doivent être titulaires d'un master délivré par un conservatoire national supérieur de musique ou d'un diplôme de master équivalent à l'étranger et pouvoir témoigner d'une pratique artistique professionnelle d'au moins 5 ans dans leur discipline.

#### Pour les candidats en photographie :

Aucun critère d'âge n'est posé, mais les candidats doivent pouvoir témoigner d'une pratique professionnelle d'au moins 5 ans et avoir présenté leurs œuvres lors d'une exposition personnelle ou collective, dans une foire d'art à rayonnement international.

Les artistes retenus sont invités à participer aux événements de la programmation culturelle de la Bibliothèque et de la Villa Marmottan.

Les frais de transport et de déménagement ne sont pas pris en charge.

## LES ATELIERS-LOGEMENTS

D'une superficie d'environ 50 m², les ateliers-logements sont conçus pour allier production et vie quotidienne. Ils se composent d'une pièce de travail, d'une cuisine ouverte, d'une salle de bains et d'une chambre.

Un des ateliers-logements est équipé d'un piano droit (Yamaha U1-SH3 Silent).

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, rédigé en français, devra comprendre :

un curriculum vitae détaillé (4 pages maximum)

un dossier artistique comprenant des visuels d'œuvres avec légendes complètes (15 pages maximum), avec liens vidéo, fichiers audio représentatifs du travail (mp3, avi) – pour les compositeurs, il s'agira obligatoirement d'une œuvre et de sa partition

une note d'intention dans laquelle les candidats exposent leurs motivations et leur intérêt pour le programme de la Villa Marmottan (3 pages maximum)

une ou deux lettres de recommandation maximum émanant de personnalités qualifiées ou de responsables de structures culturelles publiques ou privées (école, institution culturelle, galerie, association, maison d'édition, etc.)

Tous les documents doivent être fournis au format PDF.

Il est demandé aux candidats de bien préciser en première page de leur dossier pour quelle section ils concourent : architecture, composition musicale ou photographie.

#### LE JURY

Les dossiers de candidature seront examinés dans les semaines qui suivent la clôture des délais par trois jurys spécifiques, composés de membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts de la discipline concernée. Le directeur de la Bibliothèque et de la Villa Marmottan, Monsieur Adrien Goetz, participera à ces trois jurys.

Outre l'évaluation du parcours professionnel, les membres du jury accorderont une attention particulière à la qualité artistique du candidat ainsi qu'à l'argumentaire développé pour justifier une recherche-création à la Villa Marmottan et bénéficier du cadre proposé par le programme de résidence.

## LE CALENDRIER

Dépôt des candidatures : 2 avril au 15 mai

Annonce des résultats : mi-juin 2024

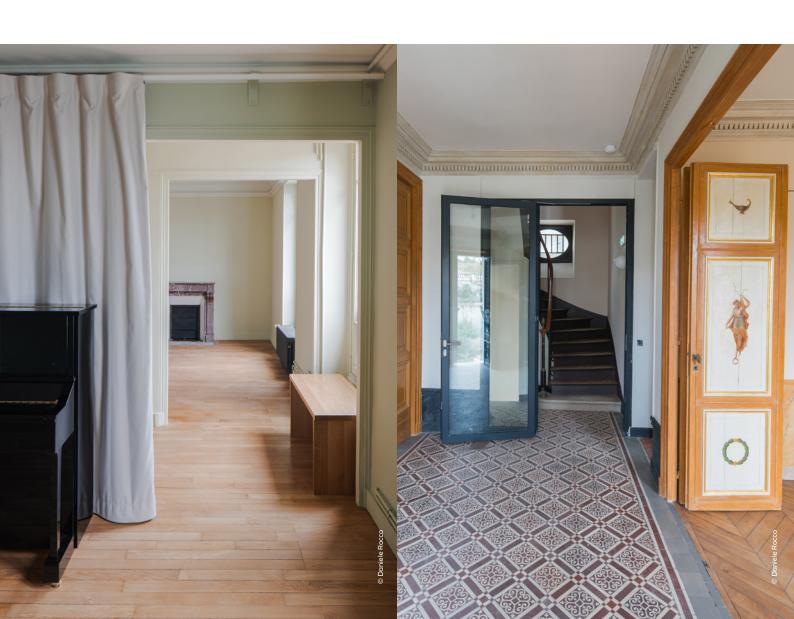
Dates de résidences : du 2 septembre 2024 au 30 juin 2025

Les candidatures sont à adresser du 2 avril jusqu'au 15 mai 2024 inclus,

par courrier électronique à

<u>alexandra.poulakos@academiedesbeauxarts.fr</u> avec comme objet « **Programme Villa Marmottan 2024-2025** ».

Pour toute question ou information complémentaires, merci d'adresser un courrier électronique à alexandra.poulakos@academiedesbeauxarts.fr.



## L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies composant l'Institut de France. Réunissant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses formes d'expression par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique.

Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique.

Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que, notamment, le Musée Marmottan-Monet (Paris), la Bibliothèque et la Villa Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Villa Dufraine (Chars), la Maison-atelier Lurçat (Paris), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

### www.academiedesbeauxarts.fr

### LA BIBLIOTHÈQUE ET LA VILLA MARMOTTAN

Propriété léguée en 1932 à l'Académie des beaux-arts par Paul Marmottan, historien, collectionneur et mécène, le site de la Bibliothèque et Villa Marmottan, situé à Boulogne-Billancourt, possède une remarquable collection de livres anciens, d'objets d'art, de meubles, d'estampes et de peintures. C'est aussi une bibliothèque vivante, riche de tous les titres récemment publiés sur la période de l'Empire.

À la suite de sa reprise en gestion directe par l'Académie des beaux-arts en 2019 et de l'élection l'année suivante d'Adrien Goetz à la direction du site, ont été mis en œuvre en 2022 et 2023 des travaux importants de restauration. Conduit dans l'objectif de rendre à l'élégante propriété partiellement inscrite aux monuments historiques sa vocation originelle de centre de recherche et de pôle de rayonnement artistique, ce chantier vient de voir s'achever sa première phase. Le lieu poursuit sa mue avec la deuxième phase, consacrée désormais au bâtiment de la bibliothèque.

Bibliothèque et Villa Marmottan 7, place Denfert-Rochereau 92100 Boulogne-Billancourt

www.academiedesbeauxarts.fr/la-bibliotheque-et-villa-marmottan

Carnet Hypothèses : https://marmottan.hypotheses.org/

